



## P&V AUTO

### FICHE PRODUIT

Chez P&V, le client compose lui-même son assurance auto. En fonction de son profil, vous pouvez élargir le champ d'application de la police de votre client grâce aux garanties de notre offre. Chez P&V, le client paie donc uniquement les garanties dont il a réellement besoin.

## P&V AUTO - Voici un aperçu des garanties proposées

### 1. Responsabilité civile – dommages aux tiers en cas d'accident

- assistance gratuite après accident
- garantie BOB gratuite
- conducteur âgé de moins de 26 ans : réduction grâce à la Go Box

### 2. Omnium – dommages au véhicule du preneur d'assurance

- choix entre :
  - mini-omnium sans vol
  - mini-omnium avec vol
  - omnium globale
- choix entre :
  - le système classique basé sur la valeur catalogue ou sur la valeur renseignée sur la facture
  - le système dégressif (avec diminution automatique de la prime) basé sur la valeur catalogue
- choix de la franchise pour la garantie dégâts matériels : low, medium ou high

### 3. Assistance – panne sur la route

- assistance véhicule
- assistance aux personnes

### 4. Protection juridique

- la meilleure assistance sur le marché belge

### 5. Assurance conducteur

- formule indemnitaire
- formule forfaitaire

### 6. Avantages supplémentaires

- bonus-malus -2 à vie
- diminution plus rapide du bonus-malus pour les jeunes conducteurs
- réduction en cas de nouvelles technologies
- réduction si < 10 000 km/an

## Dommmages aux tiers en cas d'accident

### Responsabilité civile

#### P&V garantit une protection maximale et paie :

- tous les dégâts matériels causés aux véhicules des tiers ;
- tous les dommages corporels causés aux tiers ;
- tous les dommages corporels causés aux passagers de la voiture du preneur d'assurance.

La garantie est valable tant en Belgique qu'à l'étranger (dans les pays mentionnés sur la carte verte).

**Bon à savoir** P&V croit au **principe du BOB** : laisser une autre personne prendre le volant lorsque le conducteur a bu un verre de trop. Nous indemnisons dès lors les dommages causés au véhicule du client, conduit par un BOB et impliqué dans un accident. Et si le client est BOB, il est couvert pour les dégâts subis par le véhicule. L'indemnisation s'élève à 25 000 euros au maximum avec une franchise de 500 euros.

En outre, P&V fournit la **première assistance après un accident**. Le remorquage du véhicule et le transport de toutes les personnes vers le domicile ou vers la destination prévue sont compris dans la couverture. Si nécessaire, nous fournissons également un véhicule de remplacement pour que le client puisse continuer à se déplacer. Cette garantie est valable tant en Belgique qu'à l'étranger (dans les pays mentionnés sur la carte verte).

### Conducteur âgé de moins de 26 ans ? Réduction grâce à la Go Box !

La **Go Box** est composé, entre autres, d'un petit appareil installé dans la voiture. Cet appareil récolte les données relatives au comportement au volant du jeune conducteur, tout en respectant sa vie privée. Le jeune peut consulter en ligne toutes les données collectées.

### Avantages supplémentaires de la Go Box

#### • Sécurité et assistance

Si le système Go Box perçoit un impact, par exemple une collision, nous prenons immédiatement contact avec le client pour demander quelle aide nous pouvons lui apporter. L'impact enregistré est supérieur à 4 g ? Une assistance gratuite envoie une dépanneuse et contacte le conducteur pour vérifier s'il faut appeler les services de secours.

#### • Protection contre le vol

Le GPS intégré dans le système Go Box permet de localiser la voiture plus facilement.